

CABINET
de M. GUYOT
224, rue Nationale
LILLE
CESSIONS
de
FOURS DE CHAUFFAGE
ET D'INDUSTRIELLES
Téléphone 1077 - 3384

Journal de Roubaix

AGENCE REGIONALE
et L. GILLES
224, rue Nationale
LILLE
PAYS DE FRANCE
N. GILLES
Roubaix et Lille
Téléphone 1077 - 3384

Cinquante-et-unième année. — N° 329

Directeur-proprétaire : ALFRED REBOUX

DIMANCHE 25 NOVEMBRE 1934

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes
Les autres Départements et l'Étranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feytaud

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue & TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix-Tourcoing : 10 francs par an
A Lille : 12 francs par an
A Paris : 15 francs par an
A l'étranger : 18 francs par an
Les annonces sont reçues au bureau de la presse, 26, rue Feytaud, à Paris.

Les INVENTAIRES A ROUBAIX & DANS LA RÉGION

Violents incidents à Croix, à Wasquehal et à Mouvaux. -- Plusieurs arrestations

HUIT PAGES 5 Centimes

BULLETIN
23 novembre.
Les inventaires à Roubaix et dans la région ont occasionné de violents incidents. Un prêtre a été arrêté à Wasquehal.
En Bretagne et dans le Midi, de vifs incidents se sont également produits.
Le Sénat discute la loi sur les composés industriels du plomb.
La Chambre a approuvé les déclarations du ministre de la marine réclamant l'exécution intégrale du programme naval.
La situation devient plus grave au Maroc. Dans les rues de Tanger, la population paraît excitée contre les étrangers.
Des anarchistes ont envoyé des lettres menaçantes au Pape.

LES INVENTAIRES
DERNIÈRES OPÉRATIONS
A Roubaix et dans les environs
NOMBREUX & VIOLENTS INCIDENTS

Dans les églises Saint-Jean-Baptiste et Saint-Antoine, à Roubaix. — A Croix, à Wasquehal, à Fiers et à Mouvaux. On se barricade et on brûle du soufre.

A WASQUEHAL, un vicaire est mis en état d'arrestation; le maire socialiste gifle un vicaire

A MOUVAUX, bagarres violentes dans les deux églises. — Trois arrestations.

A ROUBAIX
A l'église Saint-Jean-Baptiste
On attaque en vain une des portes du parvis. Les sapeurs du génie suffoqués par le soufre brûlé à l'intérieur. — La porte de la sacristie est enfoncée. — Énergique protestation du curé. — Une contre-manifestation. — Un catholique arrêté

Le bruit s'était répandu depuis la veille au soir que les deux derniers inventaires seraient faits à Roubaix, vendredi matin. Aussi quelques catholiques résolus avaient-ils décidé de passer la nuit à l'église pour terminer les préparatifs de défense.

A six heures, une estafette accourant apportant la nouvelle que des troupes d'infanterie débar-

quèrent à la gare. Aussitôt la porte de l'église fut fermée et barricadée. Une quarantaine de fidèles, dont plusieurs femmes, y restèrent en prières, ayant à leur tête leur curé, M. l'abbé H. Lefebvre et M. Poissonnier, vicaire.

Près de la même heure, un grand nombre d'agents de police venaient prendre possession du parvis Saint-Jean-Baptiste tandis que M. Deltell, commissaire du 20^e arrondissement, se rendait au

presbytère, boulevard du Cateau, pour notifier à M. l'abbé Lefebvre, l'arrêté préfectoral, prescrivant l'inventaire. M. le curé étant absent, le pli fut remis à sa servante.

Il est six heures et demie quand arrive une colonne comprenant 25 gendarmes à cheval, un di- raine à pied, 75 chasseurs à cheval, du 6^e régi- ment, 215 hommes du 43^e de ligne de Lille, et 16 sapeurs du 3^e génie d'Arras. Les troupes sont commandées par M. le chef de bataillon Guiffret, et la gendarmerie par M. le capitaine Lebas. Nous remarquons également la présence de MM. Marion, commissaire central de police, Dequenue, chef de la sûreté, et Grimaldi, commissaire de police du 5^e arrondissement.

Des barrages sont établis aussitôt à l'entrée des rues Claude-Lorrain, Jean-Goujon, Nicolas-Poussin et Lesueur. Le tocsin sonne lugubrement. Le jour se lève à peine, un jour blafard noyé dans une brume épaisse qui vous glace. On ne peut se dé- fendre de songer à une exécution capitale; le rapprochement s'impose fatalement.

Sept heures sonnent. C'est le moment décisif, M. Deltell s'approche du grand portail et fait les trois sommations réglementaires avec roulements de tambour; elles restent naturellement sans ré- ponde. Aux roulements de la caisse du 43^e ré- pondent les cris de : Hou! hou! A bas les voleurs! poussés par les habitants du quartier massés aux fenêtres des maisons voisines ou retenus loin de l'église derrière les barrages.

M. Deltell donne ordre aux sapeurs du génie de jeter bas la porte de gauche. Le pic et la hachette en- trent en action, les coups résonnent lourdement sur bois. Mais, au bout de quelques minutes, les soldats du génie se sentent gênés par une odeur de soufre venant de l'intérieur. Aussi décide-t-on de porter ailleurs l'attaque.

C'est la porte donnant accès à la sacristie des enfants de chœur et située face au boulevard du Cateau qui est choisie. Le pic y fait des entailles qu'il clarifie à la hache, mais les mouvements des sapeurs sont gênés, car ils doivent se tenir en équi- libre sur un perron fort étroit d'une dizaine de marches. Enfin, une brèche suffisante est faite et un soldat pénètre dans la place d'où il enlève un madrier qui consolide la porte. Deux minutes après, l'inventeur pénètre à l'intérieur. C'est M. Souton, receveur de l'enregistrement, chargé des suc- cessions, rue d'Inkermann, qui doit faire l'inven- taire; il est aidé de M. Pichon, receveur-contrôleur à Roubaix, et de M. Boulanger, surnuméraire d'en- registrement.

Il est 7 heures 20. On se trouve maintenant sur un palier à deux portes et l'on décide d'enfoncer celle de gauche qui permet d'entrer dans la sacris- tie des enfants de chœur. De là on se rend sans entraves dans le sanctuaire. Les fidèles sont massés près du chœur.

PROTESTATION DE M. LE CURÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

M. le Curé se porte alors au-devant de M. le receveur Souton et lui donne lecture de la protes- tation suivante :

Monsieur,
Je ne suis légalement ni curé de St-Jean-Baptiste, ni membre du Conseil de fabrique, dont dépend Saint-Jean-Baptiste, cette église n'ayant été reconnue par le gouvernement, que comme chapelle de secours. C'est pour ce motif probablement, que le gouvernement, qui me connaît, n'y a trois ans, pour me supprimer la modeste indemnité, qu'il me devait en toute justice, qui me retrouvait chaque année pour me faire payer les contributions d'un hospice dont il avait chassé mes Sœurs et les pauvres vieux qu'elles y soignaient, c'est pour ce motif, dit-il que le gouvernement, aujourd'hui, ne daigne même pas me faire prévenir de la démarche si singulière qu'il vous oblige à faire chez nous. Oh! quelle triste besogne, Monsieur, vos maîtres vous obligent à faire! que je vous plains!

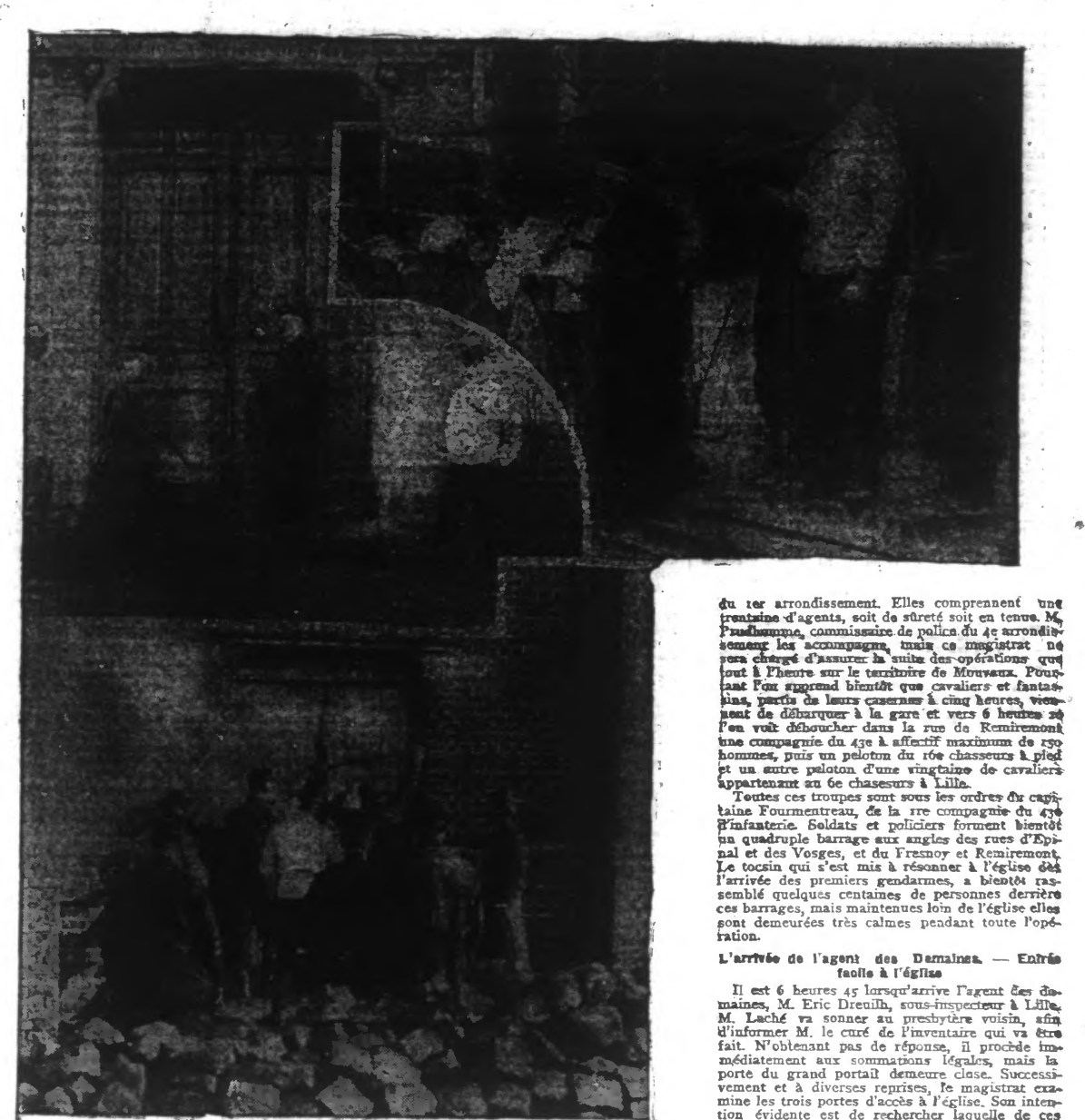
J'assisterai à l'inventaire de l'église Saint-Jean-Baptiste, car, de par la volonté de mon supérieur légitime, Mgr l'Archevêque de Cambrai, j'en ai reçu la garde, mais je tiens à déclarer de la manière la plus formelle que je n'y assiste que pour sauvegarder les droits de la Sainte-Eglise. Je ne vous fournirai donc ni clef, ni renseigne- ment, ni aucune participation quelconque à l'acte cou- pable que vous allez accomplir. Ma présence, comme celle de ces Messieurs les Vicaires, comme celle des bons catholiques de Saint-Jean-Baptiste ne doit donc en au- cune manière être considérée comme une acceptation de la loi du 9 décembre 1905, et nous faisons pour l'avenir les plus expresses réserves pour la propriété de cette église et de son mobilier.

Cette loi, dite hypocritement de séparation, mais qui n'a qu'un but, l'asservissement des âmes, et la spoliation de leurs biens, nous ne saurions nous y soumettre. Les franc-maçons eux-mêmes, qui l'ont forgée dans leurs loges, et imposée aux Chambres, ne sauraient condamner notre résistance, puisqu'elle est contraire à leur Évangile, la Déclaration des droits de l'homme.

M. Lefebvre, curé de St-Jean-Baptiste.
Très courtois, M. Souton répond qu'il recevra volontiers, pendant trois ou quatre jours, à son bureau, les revendications qui pourraient être faites. Il y en aura beaucoup, car sur tout les meubles presque de l'église on voit des pancartes avec ces mots : « Revendiqué par M. l'abbé De- lais. — Revendiqué par M. Heyndrickx. »

La porte de la sacristie étant fermée à clef, M. le commissaire Deltell demande à M. le curé : « Épargnez-nous la peine de déteriorer cette porte. — Ça m'est absolument défendu, répond M. l'abbé Lefebvre, par ma conscience de prêtre. C'est une porte de plus à fracturer; il en est de même de toutes celles des armoires de la sacris- tie et elles sont nombreuses. »

A 8 heures, l'inventaire d'Wasquehal. Les témoins étaient deux cantonniers de Wasquehal. Les trou- pes prennent alors la direction de Croix.



M. l'abbé Raffin, curé de Saint-Martin, à Croix, lit sa protestation (à droite en haut).
Le commissaire de police fait les sommations à la porte principale de l'église de Wasquehal (à gauche en haut). — L'attaque de la petite porte (à gauche en bas).

mêmes, qui ont fait cette loi, ne peuvent qu'applaudir à notre résistance.
« Comme catholiques, nous, le Pape, notre Chef suprême, nous réprovoquons et condamnons cette loi injuste et spoliatrice, comme profondément injurieuse vis-à-vis de notre Dieu, qui elle renie officiellement. Nous la réprovo- quons et condamnons, comme violant le droit naturel, le droit des gens et la fidélité publique due aux traités... comme contraire à la constitution divine de l'Église... comme reversant la justice, et foulant aux pieds les droits de propriété de l'Église. »

« Nous avons, nous, catholiques, autant que les autres, le droit de posséder ce droit, nous le revendiquons hau- tement.
« Cette église est à nous, catholiques, et à nous seuls, puisque c'est nous, et nous seuls, qui l'avons bâtie et payée. L'acte de donation « forcée » fait en faveur de la ville de Roubaix, acte « forcé » pour en obtenir l'ouver- ture ne saurait être, en justice, considéré par un honnête homme, comme un titre de propriété. »

« Tous les meubles qui garnissent cette église, et nous en avons les factures acquittées, sont la propriété de personnes généreuses, qui n'ont sûrement jamais eu la pensée de les donner à des associations cultuelles, qu'elles ne se doutaient pas devoir exister un jour. Et la Fa- brique de St-Martin elle-même, à plus forte raison la ville, à plus forte raison encore l'État, ne sauraient s'en reconnaître légitimes propriétaires. »

« Au nom donc de Notre Saint-Père le Pape, au nom de notre vénérable Archevêque, au nom de M. le Doyen de St-Martin, curé légal de Saint-Jean-Baptiste, et de son Conseil de fabrique, au nom des inventeurs de cette église et de tous mes paroissiens, nous protestons, et de toute l'énergie de notre âme, contre l'inventaire, que vos supérieurs vous obligent à faire en cette église et de son mobilier. Cette église et son mobilier sont notre propriété, dont la force et la violence tentent nous nous dépouiller. Nous sommes chez nous, et nous pré- tendons rester chez nous. »

M. Lefebvre, curé de St-Jean-Baptiste.
Très courtois, M. Souton répond qu'il recevra volontiers, pendant trois ou quatre jours, à son bureau, les revendications qui pourraient être faites. Il y en aura beaucoup, car sur tout les meubles presque de l'église on voit des pancartes avec ces mots : « Revendiqué par M. l'abbé De- lais. — Revendiqué par M. Heyndrickx. »

dans l'église apparaissent devant la porte bou- vant sur le boulevard du Cateau, en chantant des cantiques. Mais une contre-manifestation est or- ganisée par une quarantaine de personnes qui crient : A bas la calotte ! Les adversaires vont en venir aux mains quand la police les sépare.

Une contre-manifestation

M. Grimaldi, avec ses agents, refoule ensuite les catholiques dans l'église. A ce moment, le con- cierge du patronage Saint-Augustin, route d'Heem, M. Emile Glorieux, âgé de 35 ans, crie à la face de M. Grimaldi : Voleur! cambrioleur! casserole! Aussitôt il est entraîné par les agents et mis en état d'arrestation. Une partie de son pardessus reste entre les mains de la police.

M. Glorieux a été écroué au poste du 5^e ar- rondissement. Il est inculpé d'outrage par paroles à un fonctionnaire public dans l'exercice de ses fonctions. Il déclare pour sa justification qu'il ne connaissait pas la qualité de M. Grimaldi qui por- tait son écharpe sous le pardessus. Il a été con- duit, à une heure, à la maison d'arrêt.

Un jeune catholique qui sifflait a été conduit devant le commissaire qui a saisi sur lui succes- sivement trois sifflets. Il a été laissé en liberté.

A l'église Saint-Antoine

Forces imposées de police et de troupes. Portes closes mais non barricadées. — Lecture de la protestation. — Inventaire rapidement terminé

du 20^e arrondissement. Elles comprennent une trentaine d'agents, soit de sûreté soit en tenue. M. Paschoupe, commissaire de police du 4^e ar- rondissement les accompagne, mais ce magistrat ne veut charger d'assurer la suite des opérations que tout à l'heure sur le territoire de Mouvaux. Pour- tant l'on apprend bientôt que cavaliers et fantai- sias, partis de leurs casernes à cinq heures, vien- nent de débarquer à la gare et vers 6 heures se font voir déboucher dans la rue de Remiremont une compagnie du 43^e à effectif maximum de 230 hommes, puis un peloton du 10^e chasseurs à pied et un autre peloton d'une vingtaine de cavaliers appartenant au 6^e chasseurs à Lille.

Toutes ces troupes sont sous les ordres du capi- taine Fourmentrau, de la 1^{re} compagnie du 43^e d'infanterie. Soldats et policiers forment bientôt un quadruple barrage aux angles des rues d'Épi- nal et des Vosges, et du Fresnoy et Remiremont. Le tocsin qui s'est mis à résonner à l'église dès l'arrivée des premiers gendarmes, a bientôt ras- semblé quelques centaines de personnes derrière ces barrages, mais maintenues loin de l'église elles sont demeurées très calmes pendant toute l'opé- ration.

L'arrivée de l'agent des Damales. — Entrée facile à l'église

Il est 6 heures 45 lorsqu'arrive l'agent des da- males, M. Eric Dreuilh, sous-inspecteur à Lille. M. Laché va sonner au presbytère voisin, afin d'informer M. le curé de l'inventaire qui va être fait. N'obtenant pas de réponse, il procède im- médiatement aux sommations légales, mais la porte du grand portail demeure close. Successi- vement et à diverses reprises, le magistrat exami- ne les trois portes d'accès à l'église. Son inten- tion évidente est de rechercher laquelle de ces portes offrira le moins de résistance.

Il décide d'attaquer la principale et pour ne point commettre de dégâts inutiles, ordonne à un sapeur d'enfoncer d'abord la serrure. De cette façon, si la porte n'est pas barricadée, il ne sera point nécessaire de pratiquer une brèche dans les panneaux. M. Laché a deviné juste.

L'un des cinq sapeurs présents chargés de la



LES CATHOLIQUES EXPULSÉS UN PAR UN DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN, A CROIX

peu pénible mission de l'effraction des portes, enfon- ce un coin dans la serrure qui se détache après quelques minutes; deux autres verrous sont enlé- vés aussi facilement et la porte s'ouvre. Derrière, aucune barricade n'a été dressée. La grande-porte donnant immédiatement accès dans l'église, est ouverte de la même façon, sans dégat important et M. le commissaire et sa suite peuvent entrer.

Au milieu de l'église et attendant les inventai- reurs se tiennent une trentaine de personnes qui